



**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire  
en France la profession d'Aide-soignant**

**Le préfet de La Réunion**

- Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu** le décret du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Damienne VERGUIN en tant que directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 1801 du 13 septembre 2021 portant délégation de signature à Madame Damienne VERGUIN directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;
- Vu** la Décision DEETS 2021-44 du 8 novembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu** l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- Vu** la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS CHU Nord Réunion au nom des intéressées en date du 12/07/2022 et attestant qu'elles remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession **d'aide-soignant** est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent jusqu'au **3 août 2022, date des résultats du jury du diplôme d'Etat** :

Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) - Hôpital Félix Guyon - 97400 Saint-Denis

- ISANA ép IMIZA Karine
- RAFOUGILET Marie Betty Annabelle
- RINGUIN-MARDEMOUTOU Marie-Laure
- LAFABLE Muriel

Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) - CHU Sud Réunion - 97448 Saint-Pierre Cedex

- HERVE Florence

Pour la directrice de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités,  
Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjointe au responsable du pôle  
entreprises, emploi et solidarités

  
Isabelle ALLNOT-MICHOUX